



SOMMAIRE

- P.1/1 Précarité : de qui se moque-t-on ?
P.2/2 Assemblée générale le vendredi 8 février

INFOS AUX NON TITULAIRES

Précarité : de qui se moque-t-on ?

Le Recteur ne tient pas ses engagements et encore une fois, les plus précaires payent au prix fort ce recul méprisant ! De plus en plus, les non-titulaires sont considérés comme de vulgaires "bouche-trous" de la part de leur employeur.

On connaît la chanson :

Le manque de moyens budgétaires est l'excuse récurrente du Rectorat pour ne proposer que des vacations aux collègues non-titulaires. Jamais n'est évoquée une quelconque mauvaise gestion des remplacements.

Rappelons les engagements :

Le Recteur doit être plus respectueux des personnels qu'il recrute et des engagements qu'il prend. Lors du barbecue de la solidarité, nous avons arraché et obtenu de petites avancées qui, à ce jour, ne sont même pas respectées.

Le recteur s'était engagé sur :

- la garantie des affectations au barème (**élément de justice sociale**),
- la transformation en contrat de toute vacation au delà des 200 heures,
- la possibilité d'un complément de service pour les collègues affectés malgré eux sur un temps incomplet,
- la transmission d'un listing des affectations toutes les trois semaines, outil indispensable à la vérification de l'équité des affectations,
- la promesse d'une meilleure écoute entre les services du rectorat et les collègues les plus en difficulté.

A ce jour, le recteur revient sur ces minces acquis et pire encore ne semble plus se souvenir de ses engagements. Deviendrait-il amnésique ?

En réalité :

- transparence et équité des affectations ne sont pas toujours respectées (**des pages de listing ont même disparu et avec elles les collègues qui auraient dû être affectés prioritairement**),
- non seulement, les vacations ne sont pas transformées en contrat mais pire encore, certains contrats arrivés à terme sont prolongés en vacations dont on ne sait si elles seront transformées en contrat pour assurer l'intégralité de la suppléance (**combien d'enseignants les élèves verront-ils ainsi défilier ?**)
- aucune proposition de complément de service pour les temps incomplets (**le rectorat préfère recruter de nouveaux vacataires !!! ce qui garantit l'augmentation de la précarité...**)
- pas de listing de mise à jour des affectations depuis le 17 septembre 2007
- peu d'écoute de l'administration pour les personnels fragilisés par la précarité.

Quelques cas d'école :

Un contrat de 8 heures complété par des suppléances de 9 heures payées en heures supplémentaires sans modification de contrat initial !

Une collègue au plus fort barème dans sa discipline, est oubliée au moment des affectations. Suite à l'intervention du SNES, le rectorat corrige le tir mais avec de nouvelles règles : celles de la vacation, au lieu du contrat auquel son ancienneté lui donnait droit en début d'année.

Cette situation est inacceptable et intolérable pour les collègues non-titulaires. Il est scandaleux que le rectorat n'ait pas plus de considération pour ses personnels. C'est pourquoi que le SNES continue de dénoncer cette situation et poursuit les interventions pour obliger le recteur à respecter ses engagements.

Comme le disait le secrétaire général du SNES dans le communiqué du SNES

« Nous ne laissons pas faire n'importe quoi »

http://www.nice.snes.edu/article.php3?id_article=175

Mobilisons-nous, c'est urgent !

Nous devons défendre nos droits et retrouver notre dignité.

Le secteur non titulaires vous invite à une assemblée générale

le vendredi 8 février (juste avant les vacances)

à partir de 17 heures au local du SNES

264 Bd de la Madeleine à Nice

Venez nombreux discuter et regroupons-nous pour défendre nos droits et préserver nos acquis. C'est par l'ampleur de la mobilisation que nous ferons peser nos revendications.

Contactez le SNES pour informer de votre présence à l'AG du 8 février.

Pour le secteur des non titulaires

Jean-Louis Innocenti

Pour la section académique du SNES-FSU

Corinne Gioanni

Pensez à vous syndiquer si cela n'est pas déjà fait.

Un syndicat a deux rôles principaux. Informer, défendre les collègues ;

Se syndiquer c'est d'abord agir collectivement et s'organiser pour faire entendre ses revendications. C'est se donner les moyens d'agir pour l'emploi, contre la précarité et pour la défense de ses droits...

Quand on débute dans le métier, on ignore la plupart du temps ses droits et ses devoirs. Le SNES peut vous y aider : il y a certainement des syndiqués SNES dans votre établissement.

Quand on est non-titulaire, se syndiquer au SNES c'est avoir l'assurance d'être renseigné, conseillé, aidé et soutenu.

Le SNES est aussi un lieu d'échanges et de réflexion sur les attentes en matière de formation, les pratiques, professionnelles, les contenus disciplinaires... c'est aussi la possibilité de recevoir toutes nos publications.

Comment se syndiquer ?

En donnant le bulletin joint (également disponible en ligne sur www.snes.edu) au trésorier du SNES de votre établissement ou en le renvoyant directement au SNES. Les cotisations peuvent être prélevées en plusieurs fois.

Il y a une déduction fiscale de 66 % du montant de cette cotisation sur les impôts.